

Diffuser plus largement les bienfaits de la mondialisation et de la nouvelle économie

10. Nous sommes convaincus que la mondialisation est un instrument puissant qui stimule la croissance économique et peut contribuer largement à relever le niveau de vie et à améliorer le bien-être des collectivités. Nous reconnaissons que la nouvelle économie offre de vastes possibilités pouvant permettre d'accroître la productivité, de stimuler l'innovation dans les domaines de l'organisation économique et de l'entrepreneuriat, et de créer et diffuser les connaissances et la richesse. Les potentialités que recèlent ces processus ne sont toutefois pas assez bien partagées entre les économies ni même au sein des économies. De là découle la nécessité de donner à tous les membres de nos sociétés les moyens d'en tirer parti. Nous soulignons l'importance de renforcer les capacités, humaines aussi bien qu'institutionnelles, cette mise en valeur étant indispensable pour répondre aux défis et aux possibilités que suscitent la mondialisation et la nouvelle économie. Le développement des capacités est un élément clé de l'approche équilibrée qui est nécessaire à la réussite de l'APEC, au même titre que l'ouverture des marchés et la pleine participation.

11. Dans ce contexte, nous réitérons que le renforcement des capacités humaines reste un thème central cette année et pour les années à venir. Nous saluons le succès remporté par la réunion de haut niveau sur le sujet, et nous nous félicitons de l'Initiative de Beijing, par laquelle on a élaboré un ensemble détaillé de principes pour le renforcement des capacités humaines, qui pourrait donner lieu à des travaux plus poussés touchant la nouvelle économie. Nous invitons les instances de l'APEC et les économies membres à entreprendre des activités de suivi dans les domaines correspondant à leurs propres préoccupations, selon une approche fondée sur la complémentarité des économies développées et en développement. Nous appuyons la participation de tous les intervenants clés de la région et, en particulier, la création à cette fin de partenariats réunissant le secteur public, le secteur des entreprises, le secteur universitaire et celui de la formation professionnelle. Nous nous réjouissons du lancement du consortium pour la coopération en matière de cyberenseignement, qui a été mis sur pied et appuyé par la Fondation de l'APEC pour l'éducation, le Programme de promotion du développement des capacités humaines et le programme de financement et de développement. Nous saluons également les résultats de la quatrième réunion ministérielle sur le développement des ressources humaines et exprimons notre appui envers la déclaration de Kumamoto, qui représente un apport aux activités de l'APEC dans le domaine du développement des ressources humaines au XXI^e siècle, du fait qu'elle peut contribuer à faire progresser le développement social et économique et à diffuser plus largement les bienfaits de la prospérité au sein des populations.